

CONTRIBUTION DU BURKINA FASO AU COLLOQUE MONDIAL DES RÉGULATEURS 2013 (GRS13)

Le secteur des TIC est un secteur évolutif où les innovations ne cessent de se profiler ; ce qui contribue à ouvrir des perspectives d'investissements pouvant jouer un rôle considérable pour le développement économique, social et culturel de nos pays. Ce secteur est également et actuellement l'un des plus gros pourvoyeurs d'emplois aux jeunes.

La dernière décennie a connu une forte croissance des parcs des réseaux mobiles, du taux de pénétration et de la télé densité dans beaucoup de pays.

Cette expansion des réseaux mobiles et la convergence des nouvelles technologies ont généré de nouveaux besoins, notamment le besoin d'accéder à Internet à un très haut débit pour une transmission d'une plus grande capacité de données. Aussi, avec l'avènement du réseau de 4^{ème} génération le consommateur pourra se permettre de surfer sur le Web depuis son téléphone portable ou sa tablette, partout où il se trouvera, tout en bénéficiant d'un débit cinq à dix fois supérieur à celui de la 3^{ème} génération.

Toutefois, l'avènement de la 4G exige d'une part, un réaménagement du spectre des fréquences existantes et d'autre part, une remise en cause de la régulation en vigueur compte tenu de la dynamique du marché (la bataille entre les opérateurs devient très vive, ceux-ci rivalisant en campagnes publicitaires pour montrer leur force de frappe), de la propension des nouveaux services, mais également du caractère transfrontalier des technologies nouvelles. Étant donné que les réseaux de nouvelle génération sont fortement liés à l'informatique dématérialisée (Cloud), il convient de leur appliquer des solutions de réglementation adéquates, efficaces, ouvertes et dynamiques afin d'impulser l'innovation en matière de contenus et stimuler la croissance économique.

Dans la plupart de nos pays africains, l'infrastructure de réseau est obsolète et de capacité insuffisante pour l'acheminement du trafic. Pour répondre à ces préoccupations, un accent particulier doit être mis sur le développement des infrastructures de réseau afin de prendre en compte rapidement les nouveaux services pour répondre aux besoins des usagers.

Au regard du coût des infrastructures et du poids qu'il constitue pour le développement global de l'économie, les Etats doivent entrevoir :

- Une régulation ex-ante pour promouvoir les infrastructures et les services ;
- Une meilleure organisation du marché avec de plus en plus un accent particulier sur la globalisation et la décentralisation au travers de projets

transnationaux et le développement de partenariats public-privé notamment afin de mettre en confiance les investisseurs. En effet, toutes les parties prenantes sont aujourd'hui responsables du développement du secteur dans lequel les pouvoirs publics ont la possibilité de collaborer étroitement avec le secteur privé pour garantir la sécurité des investissements.

Les Etats joueraient alors un rôle de catalyseur en contribuant à alléger ou à supprimer tout ou une partie des taxes et impôts sur les importations, tout en recherchant des solutions idoines aux problèmes environnementaux.

Du fait que ces nouvelles technologies vont au-delà des frontières, l'évolution du cadre réglementaire devrait permettre de mettre à la disposition des utilisateurs de nombreuses possibilités. Il est impératif d'établir des normes claires de sorte à permettre aux opérateurs de travailler dans un environnement favorable et utiliser des fréquences exemptes de brouillage pour le large bande.

Avec l'avènement de l'informatique dans les nuages, les ressources informatiques sont devenues virtuelles, mutualisées et accessibles en réseau ; tout usager peut désormais accéder à des applications, télécharger ou stocker des fichiers de bureau et travailler comme s'il y était tout en étant à la maison ou partout dans le monde ; ceci permet de réaliser un gain économique et de temps.

Télécommunications, médias et informatique étant de nos jours intégrés et fournis sur une même plateforme, il conviendrait d'inclure dans le processus de réforme des cadres législatifs et réglementaires actuels une meilleure adaptation du nouvel environnement des TIC. Cette adaptation prendra en compte la gestion, par les régulateurs du secteur des TIC, de la question des atteintes aux droits d'auteur facilitées par les services large bande à travers les réseaux sociaux notamment. En effet, de par leur nature, les produits numériques sont faciles à copier et à diffuser ; il convient donc de les protéger.

Pour l'ARCEP du Burkina Faso, une réglementation par la levée de barrières contraignantes devrait permettre une régulation efficiente incitative pour les opérateurs et fournisseurs de services et de meilleurs investissements pour le développement du secteur. Il est essentiel, à ce stade, d'alléger les conditions d'octroi des licences.